

### Groupement d'Intérêt Public

### CONSEIL D'ADMINISTRATION - SEANCE EN DATE DU 7 JUILLET 2015 PROCES-VERBAL DE REUNION

Convoqué le 18 juin 2015, le Conseil d'Administration s'est réuni le 7 juillet 2015 à 15h au Centre Régional Auvergnat de l'Information Géographique. Il s'est terminé à 17h00.

Président de séance : Michel FUZEAU, Préfet de la région Auvergne

Secrétaire de séance : Frédéric DENEUX, Directeur du CRAIG

### **ETAIENT PRESENTS:**

# Membres du GIP : (Voix délibérative)

1. Michel FUZEAU, Préfet de la région Auvergne

2. René SOUCHON, Président du Conseil régional d'Auvergne

- 3. Dominique GIRON, Vice-Présidente du Conseil départemental du Puy-de-Dôme
- Jean-Paul VIGOUROUX, Conseiller départemental de Haute-Loire
- Jean-Paul NICOLAS, Vice-Président de l'Agglomération du Bassin d'Aurillac
- René VINZIO, Vice-Président de l'Agglomération de Clermont-Ferrand
- Michel ROUSSEL, Conseiller communautaire de l'Agglomération du Puy-en-Velay
- Michel SAMZUN, Vice-Président de Moulins Communauté
- François PERRUSSEL-MORIN, Directeur interrégional Centre-Est de l'IGN

### Etaient excusés et ayant donné pouvoir pour la séance :

- 10. Bernard PIERRE, Conseiller communautaire de Vichy Val d'Allier
- 11. Jean-Jacques KEGELART, Vice-Président de l'Agglomération de Montluçon

- 12. Christian CHITO, Conseiller départemental de l'Allier
- 13. Bruno FAURE, Conseiller départemental du Cantal
- 14. Cécile De Breuvand, Vice-Présidente de Moulins Communauté

### Autres participants : (Voix consultative)

- 15. Magali LEROY, Agent comptable du CRAIG
- 16. Annie LAMETERY, Contrôleur d'Etat DGFiP
- 17. François-Xavier ROBIN, Responsable de la mission géomatique, statistiques et données DREAL Auvergne
- 18. Frédéric DENEUX, Directeur du CRAIG
- 19. Sébastien GAILLAC, Chargé de mission CRAIG
- 20. Sandrine TOUS, Chargée de mission CRAIG
- 21. Landry BREUIL, Administrateur CRAIG
- 22. Pierre RICARD, SGAR Auvergne
- 23. Jérémie BOUQUET, Chargé de mission SGAR Auvergne24. Séverine THESSOT, Chargée de mission Conseil général de Haute-Loire
- 25. Christophe CELLARIER, Chef de service DDESP Service prospective TIC Conseil général du Cantal
- 26. Gérard GIRAUD, DGEP Conseil général du Puy de Dôme
- 27. Guillaume TOURNADRE, Chargé de mission Conseil général du Puy de Dôme
- 28. Nicolas LALEURE, Responsable SIG Communauté d'agglomération de Vichy Val d'Allier
- 29. Serge DESTANNES, DGS de la Communauté d'agglomération du bassin d'Aurillac
- 30. Didier GALLAND, DSI Communauté d'agglomération du Puy en Velay
- 31. Aurélie SOUVIGNET, Chargée de mission Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay
- Delphine MONIER, Chargée de mission Moulins Communauté
   Sylvain AUFRERE, Responsable SIG Communauté d'agglomération de Montluçon

### Autres participants:

- 34. Arnaud MANRY, Capitaine SDIS de l'Allier
- 35. Florian ROBERT, Responsable SIG SDIS de l'Allier
- 36. Pierre-Jean MATHIVET, Co-fondateur Sté KALKIN
- 37. Nathalie ETIENNE, Directrice de l'Office du Tourisme du Pays de Murat
- 38. Dominique FUSY, Chef d'Agence Cartographie ERDF Auvergne
- 39. Patrick POQUET, Chargé de mission SGAR Rhône-Alpes
- 40. Pierre BEZINA, Directeur Conseil régional Rhône-Alpes

Le Préfet de la région Auvergne remercie les membres du CRAIG d'avoir répondu à son invitation, en tant que président du CRAIG. Pendant les deux précédentes années le CRAIG a été présidé par M Souchon, Président du Conseil régional Auvergne, qu'il remercie pour cette présidence et les travaux réalisés pendant cette période.

M le Préfet remercie les personnes présentes à ce conseil d'administration, ainsi que les représentants du Conseil régional Rhône-Alpes et du SGAR Rhône-Alpes qu'il a invité à ce conseil. Dans le cadre de la fusion des 2 régions, il faut, en effet, préparer l'organisation de la future infrastructure de données géographiques.

M le Préfet présente l'ordre du jour du conseil d'administration qui sera composé de trois parties : différents points sur le fonctionnement du CRAIG, plusieurs présentations par des utilisateurs de la plate-forme, un échange sur la perspective de fusion à partir d'une présentation du CRAIG et de GéoRhôneAlpes.

Profitant de l'organisation de ce conseil dans les locaux du CRRI, une visite des installations aura lieu à l'issue.

M le Préfet donne la parole au Président du Conseil régional, qui le remercie pour les propos introductifs et qui salue le travail réalisé par tous les acteurs, et en particulier par les agents du CRAIG, pendant les deux années de sa présidence.

M le Préfet donne alors la parole au Directeur du CRAIG pour qu'il puisse présenter les différents points de fonctionnement à l'ordre du jour de ce conseil d'administration.

Frédéric DENEUX annonce que le quorum étant atteint le conseil d'administration peut valablement être tenu.

# 1. Changement de Présidence

# 1.1 - Mise en place du Préfet de Région

Conformément à l'article 25 des statuts du GIP qui précise que « Le Président du Conseil d'administration est, de droit, soit le représentant de l'Etat dans la région, soit le Président du Conseil Régional. Ils assurent en alternance, par période de deux ans, la présidence du GIP », Monsieur Michel FUZEAU, Préfet de Région, a succédé à Monsieur René SOUCHON, arrivé au terme de son mandat le 11 avril 2015, date anniversaire de création du GIP.

# 1.2 - Délégation de signature

Conformément à l'article 25 de la convention constitutive du GIP, il est proposé de déléguer la signature du Président du CRAIG à M. Frédéric DENEUX, Directeur du groupement, et à M. Pierre RICARD, Secrétaire Général aux Affaires Régionales, pour tous les actes relatifs au fonctionnement du groupement.

### Décision proposée :

 Approuver les modalités de délégation de signature, telles que celles-ci sont détaillées dans le présent rapport.

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration.

# 2. Présentation du compte-financier

- Cf. Compte-financier de l'exercice 2014 en annexe du présent rapport
- Cf. Rapport de l'agent comptable en annexe du présent rapport

### Décision proposée :

1. Approuver le compte-financier de l'exercice 2014 (annexe 1 du présent rapport)

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration.

## 3. Tarification des formations

Depuis 2012, le CRAIG réalise des prestations de formation. Cette activité est enregistrée sous le n° 83 63 04265 63 auprès du Préfet de la région Auvergne. Ainsi les personnes souhaitant participer à une formation peuvent se faire financer ces journées par leur organisme collecteur. Tous les ans un bilan pédagogique et financier est produit par le CRAIG. Cette déclaration est obligatoire pour être exonéré de TVA.

Afin de financer le coût de location de la salle de formation, des formateurs il est proposé de valider la grille tarifaire suivante :

	Tarif par journée de formation
Membres du GIP	0€
Organismes publics ou ayant une mission de service public	150 €
Organismes privés	200 €
Demandeurs d'emploi	200€
Hors Auvergne Rhône-Alpes	250 €

## Décision proposée :

1. Approuver la grille tarifaire telle qu'elle est présentée dans le présent rapport

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration.

## 4. Données

# 4.1. Mise à jour de la licence de droits d'usage de données IGN

Outre les données du Référentiel à Grande Echelle (RGE) de l'IGN disponibles gratuitement pour l'exercice de missions de service public ne revêtant pas un caractère industriel ou commercial, le CRAIG propose depuis 2007 d'autres données cartographiques de l'IGN soumises à tarification. En 2013, le contrat établi avec l'IGN a été étendu à la quasi-totalité des données produites par l'IGN. Les produits IGN concernés sont :

Les **SCAN®** de l'IGN (cartographies descriptives du territoire. Les échelles de représentation vont du 1:1 000 000ème au 1:25 000ème)

- SCAN 25® TOPOGRAPHIQUE & TOURISTIQUE
- SCAN EXPRESS
- SCAN 100®
- SCAN DEPARTEMENTAL®
- SCAN REGIONAL®
- La BD CARTO®
- La **BD Forêt**® (base de données vecteur de référence pour l'espace forestier et les milieux semi-naturels. Elle attribue à chaque zone cartographiée un type de formation végétale)

Le contrat arrivant à son terme cette année, il est proposé de le renouveler pour une durée de 3 ans. Le montant annuel dû à l'IGN au titre de la licence de droit d'usages est de **35 370,00 € HT / an.** 

### Décision proposée :

1. Autoriser le Président du CRAIG à reconduire pour 3 ans le contrat établi avec l'IGN.

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration.

### 4.2. Prises de vues aériennes 2016

### 4.2.1. Agglomérations de l'Allier

Lors du conseil d'administration du 12 janvier 2015 les membres du GIP ont validé le principe d'un partenariat avec ERDF et le Syndicat Départemental d'Energie de l'Allier pour la production d'une prise de vue aérienne hiver des agglomérations de Montluçon, Moulins et Vichy Val d'Allier.

ERDF et le Syndicat Départemental d'Energie de l'Allier (SDE 03) se sont mis d'accord pour financer le surcoût entre la prise de vue programmée initialement par le CRAIG (été 2016 à 10 cm) et une prise de vue hiver de 5 cm de résolution et d'une précision conforme à la réforme antiendommagement. Cette prise de vue 5 cm doit permettre notamment aux exploitants de réseaux de recaler leurs plans existants, produire de nouveaux plans et servir de support à la visualisation des réseaux.

Le plan de financement proposé est le suivant :

Partenaires	Participation en euros
CRAIG	100 000 €
ERDF	100 000 €
Syndicat Départemental d'Energie de l'Allier	50 000 €
TOTAL	250 000 €

Cette collaboration fera l'objet d'une convention de partenariat.

### 4.2.2. Agglomération du Puy en Velay

Sur le territoire de l'Agglomération du Puy en Velay, un financement a été également trouvé depuis le précédent conseil d'administration, il rassemble ERDF, le Syndicat Départemental d'Energie de la Haute-Loire, le Syndicat d'Assainissement et de l'Eau du Puy en Velay et le Syndicat de Gestion des Eaux du Velay.

Le plan de financement proposé est le suivant :

Partenaires	Participation en euros
CRAIG	35 000 €
ERDF	30 000 €
Syndicat Départemental d'Energie de la Haute-Loire	12 500 €
Syndicat d'Assainissement et de l'Eau du Puy en Velay	7 500 €
Syndicat de Gestion des Eaux du Velay	5 000 €
TOTAL	90 000 €

Cette collaboration fera l'objet d'une convention de partenariat.

### 4.2.3. Agglomérations de Clermont-Ferrand et d'Aurillac

Sur l'agglomération de Clermont-Ferrand le programme initial est respecté, à savoir une prise de vue aérienne été à 10 cm de résolution.

Sur l'agglomération d'Aurillac qui dispose déjà d'une prise de vue 5cm, il pourra être envisagé une mise à jour différentielle en accord avec les partenaires de cette acquisition.

# 4.2.4. Départements

Sur les départements, l'IGN réalisera les prises de vue nécessaires à la production du produit BD ORTHO®.

# **Décisions proposées :**

- 1. Approuver les modalités de financement des orthophotographies des trois agglomérations de l'Allier et du Puy en Velay
- 2. Autoriser le Président du CRAIG à lancer les marchés correspondants

Les propositions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité par le Conseil d'Administration.

### Présentation des réalisations du CRAIG

Le deuxième point à l'ordre du jour consiste à présenter plusieurs réalisations par des utilisateurs de la plate-forme. Ces projets ont pu se concrétiser grâce aux données et aux services rendus par le CRAIG à ses membres. Il s'agissait aussi, au travers de ces exemples, de présenter le CRAIG aux nouveaux représentants des Conseils départementaux ou des agglomérations de la région Auvergne, ainsi qu'aux représentants du Conseil régional Rhône-Alpes et au SGAR Rhône-Alpes. Les 3 présentations d'utilisateurs dans des domaines différents sont :

- Secours : le Capitaine Arnaud MANRY et Florian ROBERT, Responsable SIG du SDIS de l'Allier, présente le travail réalisé pour la mise à jour des données de voiries et d'adresses.

- Open Data : Pierre-Jean MATHIVET, Co-fondateur de la société KALKIN et Nathalie ETIENNE, Directrice de l'Office du Tourisme du Pays de Murat, sont venues présenter la solution KELMIS

- Gestion des réseaux : est intervenu Dominique FUSY, Chef d'Agence Cartographie Auvergne ERDF.

Les présentations sont consultables sur le site du CRAIG.

De nombreuses questions ont été posées par les participants, en particulier sur la base adresse nationale qui est aussi un facteur limitant dans le déploiement du THD, comme l'a rappelé le Président Souchon. Mme Giron et M Vigouroux ont fait état des difficultés et du coût pour les communes, pour améliorer les adresses communales.

Des explications ont été demandées à la société Kalkin sur l'utilisation du dispositif dans d'autres situations et son coût, par M Roussel et M Souchon.

La présentation ErDF a permis de compléter le point 4.2 relatif aux prises de vues aériennes sur les autres agglomérations de la région. M Nicolas a précisé l'intérêt du travail qui a été réalisé.

D'une manière générale, les 3 présentations ont démontré que le CRAIG permet d'améliorer la qualité et la précision des données géographiques sur l'Auvergne dans un cycle de temps raccourci, de favoriser la réutilisation des données par le secteur public mais aussi par le secteur privé en diffusant ses données en open data favorisant ainsi le développement de nouveaux services numériques et enfin de montrer la capacité du CRAIG à être innovant pour répondre aux besoins des acteurs auvergnats.

Echanges sur les orientations stratégiques dans le contexte de la fusion Auvergne Rhône-Alpes.

Une brève description du dispositif mis en place sur la région Rhône-Alpes du nom de GEORHONEALPES a été présentée aux participants par Patrick POQUET, Chargé de mission au SGAR Rhône-Alpes et Pierre BEZINA, Directeur des politiques territoriales au Conseil régional Rhône-Alpes.

Sur le plan juridique, la nouvelle Région se substitue dans toutes les délibérations et dans tous les actes pris par les régions auxquelles elle succède. Ainsi au 1er janvier 2016, la nouvelle Région deviendra automatiquement membre de droit du GIP CRAIG tout comme l'Etat dans sa nouvelle configuration. La nouvelle Région sera par conséquent partenaire des deux dispositifs tout comme l'Etat qui devra assurer la présidence du GIP jusqu'en avril 2017.

En Auvergne, le GIP CRAIG répond pleinement aux objectifs attendus par ses membres :

- en assurant une mutualisation et une redistribution efficace de l'information géographique auprès de la sphère publique, aux acteurs privés et aux citoyens ;

- en assurant un rôle de coordination dans la mise en place d'un socle de données de haute précision, essentiel à la mise en oeuvre et à l'évaluation des politiques publiques.

Pierre BEZINA considère que les deux dispositifs restent pertinents dans le cadre de la fusion. En effet, si l'Auvergne a procédé par voie conventionnelle pour la mutualisation de données géographiques entre acteurs publics depuis 2004 et s'est dotée d'un outil juridique structuré à travers la création du GIP CRAIG en 2011, la présence d'acteurs déjà très avancés en Rhône Alpes (Métropole de Lyon, 2 Savoies, Départements d'une façon générale) a rendu le niveau de mutualisation complexe aboutissant début 2014 à la charte de mutualisation et de diffusion de données géographiques intitulée GEORHONEALPES. Sophie ROGNON abonde dans le sens de Pierre BEZINA sur cette prise en compte de l'existant : des territoires très

avancés en matière d'information géographique souhaiteront, probablement au départ, garder un lien conventionnel de type GEORHONEALPES alors que des territoires comme certains EPCI disposant de moins de ressources pourraient très rapidement être intéressés par des services plus élaborés apportés par le CRAIG.

A court terme, Pierre BEZINA propose que le CRAIG adhère au dispositif GEORHONEALPES et que le CRAIG propose ses services aux collectivités rhônalpines. Sur ce dernier point, le GIP peut en effet proposer de réaliser des prestations pour le compte d'organismes publics ou privés moyennant le versement d'une rémunération. Cette possibilité est prévue dans les statuts du GIP.

A ce stade des échanges, aucune remarque n'est formulée par les membres du conseil d'administration.

Michel FUZEAU, propose que les prochains mois soient mis à profit pour préciser les évolutions envisagées, leurs tenants et leurs aboutissements. Il demande que les deux SGAR puissent travailler sur cette question en associant les Conseils régionaux et les autres membres le cas échéant. Un état devra être fait lors du prochain conseil d'administration qui se tiendra avant la mi-novembre, compte tenu des élections régionales de décembre 2015. Ce conseil d'administration sera consacré au budget 2016 du CRAIG en particulier.

Sans nouvelle demande de prise de parole, M le Préfet clôt le conseil d'administration à 17H00 et rappelle qu'une visite des installations du CRRI est organisée à la suite de cette réunion.

Le secrétaire de séance

Frédéric DENEUX

Le Président du CRAIG

Le Préfet Michel FUZEAU

ANNEXES

Compte-financier de l'exercice 2014 en annexe du présent rapport

Cf. Rapport de l'agent comptable en annexe du présent rapport

# TABLEAU 1 COMPTE FINANCIER CRAIG - ANNEE 2014

# POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

# Compte de résultat prévisionnel agrégé

)::()	CONTRACTOR						
CHARGES	2013	2014	CF 2014	PRODUITS	exécution	BP+DM	CE 2017
Personnel	2000				2013	2014	41.07
	244 609,03	314 000,00	298 929,29	298 929,29 Subventions de l'État	100 000,00	100 000 00	100 000 00
con charges de pensions civiles*				Ressources fiscales	Committee and the committee of the commi		100 000,00
Fonctionnement sufre que les charges de paragnal							
. commission and o day to charge at beisonnel	199 425,12	190 954,00	186 618,64	186 618.64 Autres subventions	275 474 54	200 700 00	
Intervention (le cas échéant)					40,171,04	202 / 88,00	283 530,46
				Autres ressources	281 976 80	114 320 00	160 010 00
TOTAL DES CHARGES (1)	444 234.75	504 954 00	485 5/7 03		10:0:0;00	117 020,00	100 2 10,90
	3.0	20,000,000	400 047,00	I U I AL DES PRODUITS (2)	657 148,34	518 117.00	546 749 36
Resultat previsionnel: benefice $(3) = (2) - (1)$	212 913,59	13 163,00	61 201.43	61 201.43 Résultat prévisionnel : perto (4) = (4)		ac or a management	
TOTAL EQUILIBRE du compte de récultat prévisionnel						-	
(1) + (3) = (2) + (4)	657 148,34	518 117,00	546 749,36	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	657 148,34	518 117.00	546 749 3s
							Management of the second

# Tableau de financement prévisionnel agrégé

BP+DM 2014         CF 2014         RESSOURCES         exécution 2013         BP+DM 2014         C 2013         2014         C 2014	10 - 11 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1							TO DECEMBER OF THE PROPERTY OF
PRELEVEMENT Sur FONDs DE RESSOURCES   PRELEVEMENT Sur FONDs DE ROLLE CENTER   Park outling   P	41 000,34	35 835,00	32 978,08	(b) - (b)-(c)				* If a sould share a sould a s
exsecution         BP+DM 2013         CF 2014         RESSOURCES         exsecution 2013         BP+DM 2013         BP+DM			3	PRELEVEMENT SUI FONDS DE BOILLEMENT (6) - (6) (5)				(c)-(a)
execution         BP+DM 2013         CF 2014         RESSOURCES         exécution 2013         BP+DM 2013         BP+DM 2013         Exécution 2013         BP+DM 2013         BP+	41 235,96	100,000						APPORT ALL FONDS DE ROLL EMENT (7) = (6) (5)
execution         BP+DM 2013         CF 2014         RESSOURCES         exécution 2013         BP+DM 2013         BP+DM 2	2000	202 405 00		TOTAL		238 240,00	241 149,48	
execution         BP+DM 2013         CF 2014         RESSOURCES         exécution 2013         BP+DM 2013         BP+DM 2014         BP+DM 2013         BP+DM 2							044 440 40	TOTAL DES EMPLOIS (5)
execution         BP+DM 2013         CF 2014         RESSOURCES         exécution 2013         BP+DM 2013         BP+DM 2				Autres ressources				
execution         BP+DM         CF 2014         RESSOURCES         exécution         BP+DM           2013         2014         CF 2014         RESSOURCES         2013         2014           Capacité d'autofinancement         *         47 891,70         3 298,00           241 149,48         238 240,00         82 236,30 Financement de l'actif par l'État         47 891,70         3 298,00           Financement de l'actif par des tiers autres que l'État         160 281 70         400 407 00	-34 061,69	100,101	100 201,10	A				Neurodisement des dettes financières
OIS         execution 2013         BP+DM 2014         CF 2014         RESSOURCES         exécution 2013         BP+DM 2014         CF           2013         2014         Capacité d'autofinancement         2013         2014         CF           2013         2014         Tinancement de l'actif par l'État         47 891,70         3 298,00		400 407 00	180 281 70	Financement de l'actif par des tiers autres que l'État				
COIS         execution 2013         BP+DM 2014         CF 2014         RESSOURCES         exécution 8P+DM 2013         CF 2014								
OIS         execution         BP+DM         CF 2014         RESSOURCES         exécution         BP+DM         CF           2013         2014         CF 2014         Capacité d'autofinancement         2013         2014         CF           241 149 48         238 240 00         82 236 20 Eigenstée d'autofinancement         47 891,70         3 298,00				I il all cerrient de l'actif par l'Etat		100 2 10,00		HiseanageHelita
OIS execution BP+DM CF 2014 RESSOURCES exécution BP+DM CF 2013 2014 CF 2016 d'autofinancement ₹ 47 891 70 3 208 00	00,787,00	0 400,00	(6.37.0	3 Discourse 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1		238 240 00	241 149 48	(neortice propts
OIS         execution         BP+DM         CF 2014         RESSOURCES         exécution         BP+DM           2013         2014         CF 2014         2013         2014	75 007 05	3 208 00	47 891 70	capacite d'autofinancement				
OIS execution BP+DM CF 2014 RESSOURCES execution BP+DM CF 2014		2014	2013					Insumsance d'autofinancement
execution BP+DM GF 2014	CF 2014	2	2042	VEGGOOKCES		2014	2013	
execution		BOLDIA	exécution		CF 2014	14.7	3	PALCIO.
					The state of the s	DU+ON.	execution	